

Radio-Canada afin d'orienter les émissions de cette société d'État, en particulier en matière d'informations ou d'affaires publiques, cela déclencherait immédiatement chez nous un véritable tollé. Au Canada comme aux États-Unis, la réputation d'un journal repose sur son indépendance.

Comme vous, nous croyons au droit à l'égalité des chances, à la liberté pour chacun de façonner sa prospérité par son travail, son talent, son intelligence. Soucieux d'assurer à tous cette liberté de progrès économique qui permet la croissance des petites entreprises, les États-Unis se sont dotés d'une loi antitrust et le Canada d'une loi anti-coalitions. Nos deux pays estiment que les minorités, les défavorisés, les femmes, ont droit à une considération spéciale leur garantissant l'égalité des chances.

Comme vous, nous refusons la terreur et la misère. Nous reconnaissons le droit au libre choix de son travail et à l'échec, sans quoi il n'y aurait ni liberté d'expression ni égalité des chances.

Comme vous, nous attendons de nos gouvernements qu'ils nous assurent ces droits et libertés. Bien que les modes d'action de nos gouvernements puissent différer — par exemple, le Canada ne recourt pas au ramassage scolaire pour égaliser les chances des minorités et les États-Unis n'ont pas jugé utile de bilinguiser leur fonction publique —, nous savons les uns comme les autres que les droits et libertés correspondants ne doivent leur survivance qu'à l'intervention de nos gouvernements.

Si, constamment soutenues par des gouvernements vigilants, ces libertés ont été à la base de notre prospérité, peut-être leur extension à l'échelle mondiale permettrait-elle d'assurer la prospérité d'autres pays. Eu égard aux nations, la liberté d'expression veut dire liberté d'œuvrer au développement d'une culture nationale, et égalité des chances pourrait signifier le droit pour tout pays de prospérer sans être économiquement agressé par un autre. Toute action gouvernementale visant à la protection de ces droits nationaux n'est ni plus scandaleuse, ni moins souhaitable, ni moins juste que toute mesure interne destinée à protéger la petite entreprise ou les minorités contre l'intolérance qui parfois sévit sur le marché. Nous avons tous intérêt à la prospérité de nos partenaires économiques.

Liberté d'accès à l'information

Les différences qui se peuvent observer entre les conceptions américaines et canadiennes en matière de politique de l'information tiennent essentiellement aux différences circonstanciées dont s'accompagne notre poursuite d'un idéal commun. C'est que la liberté d'accès à l'information a revêtu un sens très différent au Canada et aux États-Unis. Nous, Canadiens, tenons pour acquis notre droit de regarder à la télévision des émissions américaines, de voir des films américains, de lire des revues, des journaux et des livres américains et, dans une mesure moindre, bien que ce soit au moins aussi important, de consulter des banques de données américaines.

Tout étranger visitant le Canada n'a qu'à allumer le téléviseur de sa chambre d'hôtel ou faire un saut au kiosque à journaux pour constater que ce principe de la liberté d'accès est totalement respecté. La diversité des matériaux et documents étrangers accessibles chez nous est proprement renversante. La télédistribution québécoise dispose ainsi depuis quelque temps d'une sélection quotidienne d'émissions en pro-